

**51% des salariés  
prêt à faire Grève\*...**



## **Réforme du calcul des aides au logement : scénario d'une catastrophe annoncée...**

Après avoir été repoussée à plusieurs reprises (informatique pas prête, confinement, crise sanitaire...), la réforme des aides au logement s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette modification du mode de prise en compte des revenus de l'allocataire pour calculer l'aide au logement a comme objectif une économie de plus de 700 millions d'euros pour la branche famille sur le dos des allocataires. Scandaleuse décision du gouvernement durant cette période de grave crise économique.

Historiquement, l'aide au logement était calculée pour un an en fonction des revenus imposables N-2. La situation professionnelle actuelle de l'allocataire pouvait faire varier la base de ressources et faire évoluer les droits à la hausse ou à la baisse.

Cette réforme met fin à cette méthode. Pour calculer l'aide au logement, il faudra prendre comme base de ressources, les 12 mois précédant le versement de la prestation avec une actualisation trimestrielle.

Même si l'on peut penser que la prise en compte des revenus actuels soit plus juste, les plafonds de ressources pour l'obtention du droit n'étant pas revalorisés afin de récupérer l'actualisation des deux années, de nombreuses familles vont perdre leur droit en ce début d'année.

La CGT alerte sur la mise en place d'une réforme injuste sans moyen supplémentaire. Ainsi, l'absence d'anticipation liée à un manque d'effectif criant impacte directement le traitement des dossiers dont un nombre important reste en souffrance.

En effet, le système est au rouge. Ce n'est pas seulement la demande d'allocations logement qui se trouve bloquée mais le dossier complet des allocataires, les faisant basculer dans une précarité inacceptable. Pour exemple, une déclaration trimestrielle de situation nécessaire au paiement des droits de décembre (revenus, situation familiale, emploi...) ne peut être enregistrée, et les allocataires se retrouvent sans revenu dans l'attente d'un hypothétique feu vert des directions informatiques afin de débloquer le dossier.

Ces allocataires vont, légitimement, vouloir prendre contact avec leur Caf. Le site « [caf.fr](http://caf.fr) » est saturé, les plateformes téléphoniques ne sont pas en capacité d'absorber tous les appels et l'accès aux accueils ne se fait en majorité que sur rendez-vous.

Ont été concernés en début d'année, 11 000 dossiers à la Caf du puy de Dôme, 59 539 à la Caf du Nord, 4 000 à la Caf du Tarn et Garonne, 6 400 à la Caf de Savoie, 4 500 à la Caf Pyrénées Orientales, 2 963 à la Caf de la Haute Loire, 14 000 à la Caf du Finistère, 12 390 à la Caf du Vaucluse, 28 942 à la caf de l'Essonne, 5 000 dossiers dans la caf de l'Ardèche... etc...

Aujourd'hui, malgré 4 mois de reculs, certains dossiers sont toujours en souffrance. Le système informatique ne gère toujours pas certaines situations. Les allocataires n'ont même pas la possibilité de modifier les revenus pris automatiquement ! Les contacts se multiplient à l'accueil (fermé, ou du moins sur RDV !), au téléphone (34% de taux de réponse dans certaines caisses), par mail (Bye, bye les 48h de délais !). Les agents sont en difficulté face aux dossiers et n'arrivent pas toujours à expliquer la situation à l'allocataire qui se retrouve démuné !

Cela fait déjà quelques mois que la CGT par le biais de ses administrateurs et représentants du personnel a alerté les directions de la CNAF et des CAF que les services seraient saturés, que le personnel ne pourrait pas faire face et que les assurés seraient pénalisés.

La CGT continue de revendiquer l'embauche d'effectifs supplémentaires et l'arrêt immédiat de la politique de rigueur, imposée par le gouvernement et responsable de la casse de la Sécurité sociale.

## **Défendre notre camarade Gilles Piazzoli...**

A l'occasion du 70ème anniversaire de la Sécurité Sociale, la Direction de la MSA a eu la bonne idée d'envoyer un message, à l'ensemble des salariés de la MSA PA, via la messagerie interne à l'organisme, elle a juste omis de mentionner son créateur, à savoir Ambroise Croizat : résistant communiste, dirigeant de la CGT, ministre du Travail en 1945 et véritable architecte de la Sécurité Sociale (programme du CNR) ! Gille à rétablie la réalité des faits historique et a été sanctionné pour cela.

Cette attaque contre notre camarade, est une attaque politique du patronat visant à nier l'histoire de la création de la Sécu...

**La Cgt organise un rassemblement le 30 mars 2021 jour de l'audience,  
devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence**

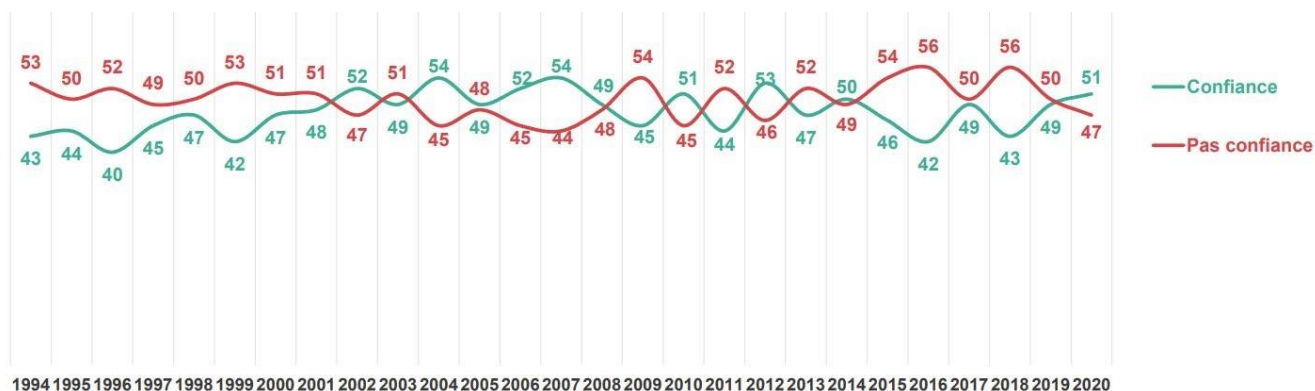
**QUINTESSANCE SECU**  
**Mars – 3/21 n°013**  
**Collectif SECU**

**" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."**

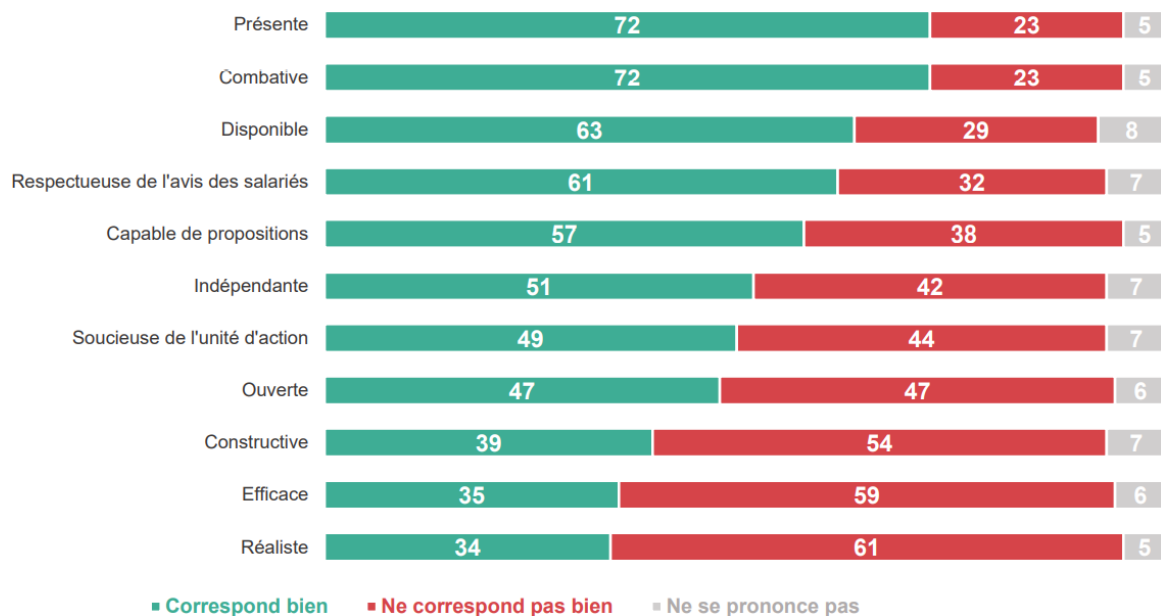
*Ambroise Croizat*

## Image de la Cgt auprès des salariés en 2020\*...

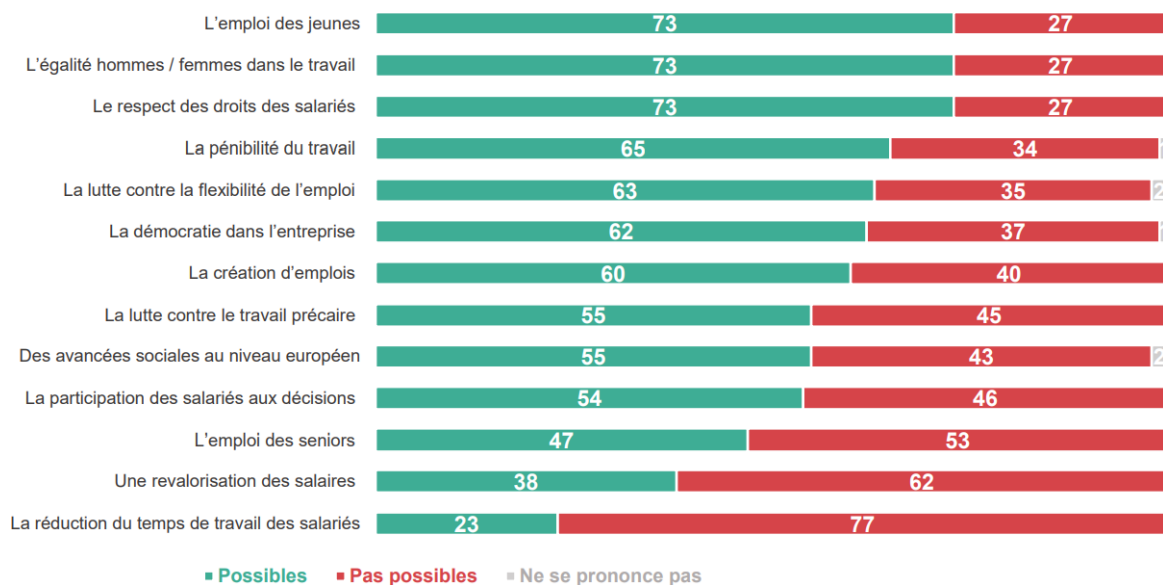
**51% des salariés déclarent faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts**



**47% des salariés font confiance à la Cgt, ils étaient 49% en 2019 et 53% en 2010...**



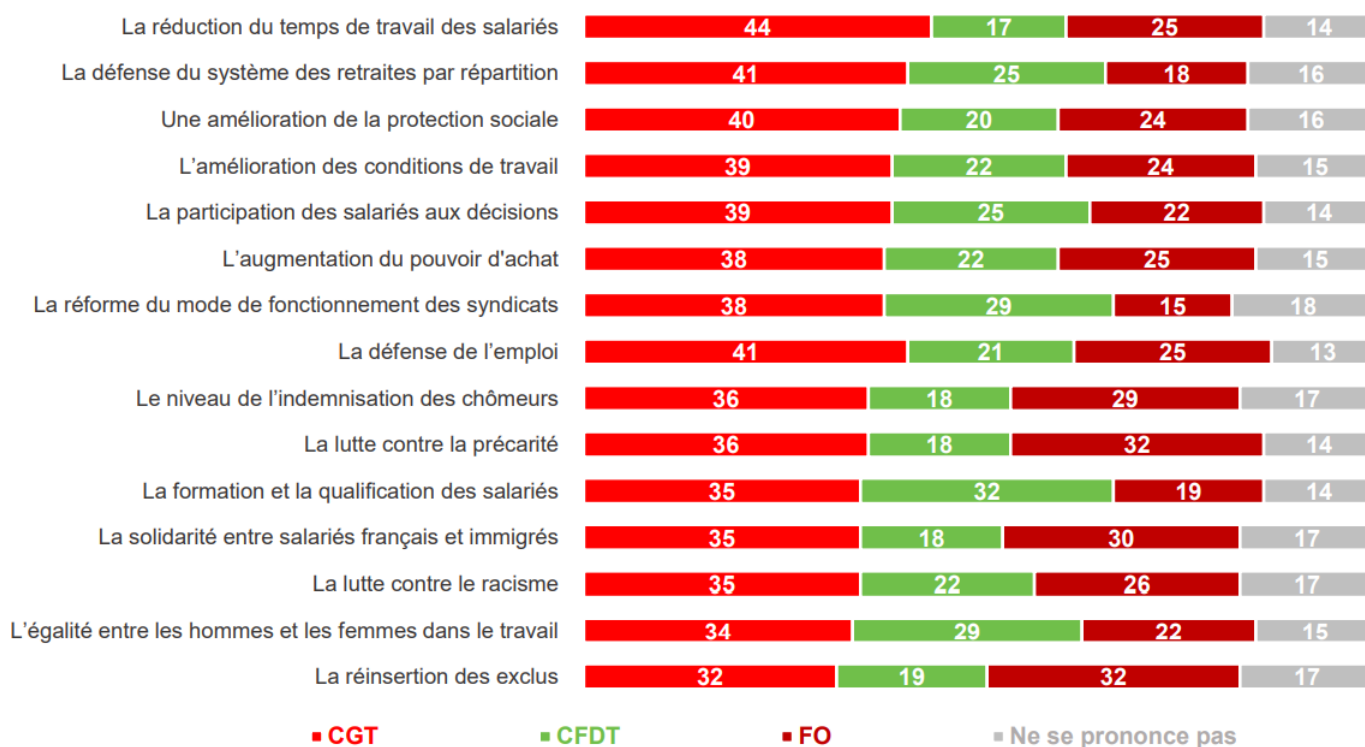
**Les dossiers dont les avancées semble possible pour les salariés à l'heure actuelle**



## Les objectifs attribués en priorité aux syndicats par les salariés et leurs attentes....



## La perception des salariés sur la capacité des différents syndicats à agir



\*Sondage pour la Cgt « Harris interactive » Décembre 2020

## Le 27 mars 2021 pour le droit au logement

L'amélioration de l'accès au logement des salariés passe nécessairement par :

- ▶ L'arrêt des licenciements, des suppressions de postes dans tous les secteurs d'activité privé et public
- ▶ La revalorisation des salaires du privé et du public ;
- ▶ La construction d'au moins 500 000 logements sociaux par an pour répondre aux besoins
- ▶ L'abandon de la réforme de l'assurance chômage et l'ouverture de réelles négociations pour améliorer le système d'indemnisation ;
- ▶ Le retrait de la réforme des aides au logement et leur revalorisation

**La CGT, Solidaires et FSU appellent les salariés à se mobiliser et à participer aux manifestations sur l'ensemble du territoire le samedi 27 mars 2021.**



**LES « OUBLIÉ·E·S DU SÉCUR » : PLUS QUE JAMAIS, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

**Tous et toutes en grève et manifestation jeudi 8 avril 2021**

Les salarié·e·s et agent·e·s du secteur de l'action sociale, médico-sociale, publique et privée, à domicile ou en établissements, des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile (SAAD, SSIAD...), des EHPA, des établissements des UGECAM sont percutés de plein fouet par la crise sanitaire depuis plus d'un an.

Cette pandémie a certes mis en lumière l'utilité sociale mais aussi la grande détresse de ce secteur déjà dévasté par des années d'austérité budgétaire.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'obstine à gratifier certains professionnels... et pas d'autres! Selon les structures, le contrat de travail, un trop gros nombre d'entre nous sont, de nouveau, laissés sur le côté!

**Nos organisations CGT appellent les personnels du secteur sanitaire, social, médico-social, du public comme du privé, associatif ou lucratif, à se mobiliser et à participer le jeudi 8 avril 2021 prochain aux actions initiées par la CGT pour exiger l'essentiel :**

- Mêmes métiers, mêmes rémunérations avec l'ouverture sans délais de véritables négociations pour l'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique hospitalière, territoriale, des conventions collectives et branches professionnelles;
- Le recrutement massif, immédiat et pérenne de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résident·e·s, des personnes accompagnées et des patient·e·s;
- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer : développer l'accès à des formations qualifiantes en vue d'une reconversion professionnelle, permettre un départ progressif et anticipé à la retraite;
- Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité;
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels atteints par la Covid-19;
- La prise en charge des personnes en perte d'autonomie — qu'il s'agisse de l'hospitalisation, d'aide à domicile, d'appareillage — doit relever de l'assurance maladie selon les dispositions générales.

**Les fédérations CGT des Services publics, des personnels des Organismes sociaux, de la Santé-Action sociale et du Commerce et services renouvèlent tout leur soutien à l'ensemble des professionnels du secteur.**

**Jeudi 8 avril 2021, toutes et tous en grève et manifestation pour faire éclater notre colère ! On ne lâchera rien pour nos rémunérations et conditions de travail !**

Ne pas jeter sur la voie publique | Le 19 mars 2021



**Bulletin d'adhésion**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse de l'entreprise : .....  
 Adresse personnel : .....  
 N° Téléphone : ..... Email : .....

Bulletin à retourner à la **Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT** : 263 rue de Paris – Case 536 – 93515 Montreuil cedex  
 Téléphone : 01.55.82.87.01 – mail : [fede@orgasociaux.cgt.fr](mailto:fede@orgasociaux.cgt.fr)  
 Ou à remettre à un militant CGT de votre entreprise

